

Question écrite n°21

M. Christophe Jerretie attire l'attention de M. le ministre de l'agriculture et de l'alimentation sur la situation des auxiliaires de vie scolaire (AVS) dans l'enseignement agricole public. Ces auxiliaires, au même titre que ceux exerçant leur activité dans l'éducation nationale, accompagnent dans leurs établissements les élèves et étudiants en situation de handicap, et sont des acteurs majeurs de l'inclusion scolaire. Toutefois, alors qu'ils effectuent la même mission, les auxiliaires de vie scolaire dans l'enseignement agricole public bénéficient de rémunérations inférieures de près de 25% à celles de leurs homologues de l'Education Nationale. La conséquence de cette disparité de rémunération est une précarité certaine pour ces auxiliaires en milieu agricole (moins de 800€ net pour plus de 30 heures de travail), qui débouche sur des difficultés dans leur recrutement et donc sur la mise en danger de l'existence de ce service. Aussi, il lui demande de lui indiquer quelles mesures le gouvernement compte-t-il prendre afin de permettre un alignement des conditions de rémunération et de droit à la formation de ces agents sur celles des agents de l'éducation nationale.

Christophe JERRETIE